

---

## Arrêtés de circulation

---

### Circulation interdite

- **Rue de l'Armillerie** (du n°21 jusqu'à la côte Jacquemart), du 29 janvier au 11 février – Déviation par la côte des Cordeliers, le quai Ulysse-Chevalier, la place aux Herbes, la place Maurice-Faure, la rue Pêcherie, la rue du Fuseau et la rue de l'Armillerie à contre-sens (travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz) ;
- **Rue de l'Escot**, du 29 janvier au 14 février (travaux de rénovation d'une toiture) ;

---

### Circulation alternée avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **Rue Louis-Joseph-Gay-Lussac** (du n°415 au n°423), jusqu'au 31 janvier (travaux pour un raccord électrique) ;
- **Rue Claude-Bernard**, du 22 janvier au 2 février (travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique) ;
- **Rue Nicolas-Appert**, du 24 au 28 janvier (pose de bordures et d'enrobé) ;

---

### Stationnement interdit

- **Rue Marc-Seguin** (sur le parking du groupe HLM Le Marc-Seguin), jusqu'au 31 janvier (mise en place d'un périmètre de sécurité sur le parking ouest, le long du mur et rue de la Martinette, de la rue Pierre-Curie à la rue Marc-Seguin, dans le cadre de la démolition du gymnase Victor-Boiron) ;
- **Chemin des Bœufs** (de la rue Louis-Charles-Canard jusqu'au n°5), du 22 au 26 janvier (mise en place de traverses bois) ;
- **Place Pavigne et côte Durand**, du 29 janvier au 14 février (travaux de rénovation sur toiture) ;

---

### Chaussée rétrécie avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **6, rue du Président Félix-Faure**, du 25 janvier au 13 février (travaux de rénovation) ;